

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 1 (1941)

Artikel: Rapport du Contrôle
Autor: Rüfenacht / Tissot, F. / Juon, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME

Z U R I C H

Comptes annuels

1941

Rapport du Contrôle

sur l'examen du bilan et des comptes annuels de 1941
de l'O.C.S.T. les 11 et 12 mai 1942

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous, commissaires-vérificateurs soussignés, avons examiné le bilan et les comptes de 1941 qui nous ont été présentés, et nous en avons constaté la parfaite concordance avec les livres et la tenue régulière de ceux-ci. Nous avons pu nous convaincre de l'existence des valeurs mentionnées dans les comptes ; les nombreux sondages auxquels nous avons procédé nous ont laissé une bonne impression quant à la comptabilité dans son ensemble. Les comptes bouclent par un excédent de recettes de Fr. 535.592,80, qui a été attribué à un fonds de compensation.

Nous proposons à l'assemblée des sociétaires d'approuver le bilan et les comptes annuels de 1941, et de donner décharge aux organes de l'administration.

(sig.) RÜFENACHT, *président*.
F. TISSOT.
P. JUON.

Zurich, le 12 mai 1942.